

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 52 (1967)  
**Heft:** 3

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Paraît chaque mois  
Lausanne, mars 1967  
52<sup>e</sup> année N° 3

# Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

*Le sublime mystère de Pâques*

## Vivre... oh ! vivre !

*Joyeuses Pâques*



Il nous est dur de voir la fin des choses que nous aimons, la fin d'un beau rêve, d'une belle fortune, d'une chance... et nous n'aimons surtout pas voir la fin de notre vie !

Saint François d'Assise a eu beau appeler la mort « sa sœur », il ne nous a pas réconciliés avec elle pour autant.

Tous, tant que nous sommes, nous partageons l'avis du malheureux de la fable de La Fontaine qui, ayant appelé la mort de tous ses vœux et la voyant arriver, cria du fond de ses entrailles :

*Que vois-je : ôtez-moi cet objet ;  
Qu'il est hideux ! que sa rencontre  
Me cause d'horreur et d'effroi !  
N'approche pas, ô Mort ! ô Mort, retire-toi !*

Et notre bon La Fontaine de faire appel au témoignage de Mécénas, favori de l'empereur Auguste et grand protecteur des gens de lettres, qui a si justement dit quelque part :

*Qu'on me rende impotent,  
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme  
Je vive, c'est assez, je suis plus que content.  
Ne viens jamais, ô Mort, on t'en dit tout autant !*

Et le sage Sénèque ne raisonne pas autrement :

« Rendez mes mains débiles, rendez mes pieds faibles et boiteux ; élevez une bosse sur mon dos, ébranlez toutes mes dents. Tout ira bien si vous me laissez la vie. Conservez-la moi même dans les tourments de la croix. »

Et pourquoi tenons-nous tellement à la vie ? Parce qu'elle est le premier de tous les biens et celui autour duquel peuvent s'attacher les autres biens. Parce qu'elle est le tronc qui supporte et nourrit les branches, les feuilles, les fleurs et les fruits. Coupez le tronc et tout est perdu, irrémédiablement perdu.

Et notre raison humaine est comme affolée devant la mort... elle est comme mutilée, anéantie, devant ce corps sans vie qu'on appelle un cadavre et qui sent déjà mauvais avant de devenir un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, pour parler comme Bossuet.

Le marxisme, qui se pique de fournir la solution à tous les problèmes humains, se sent profondément mal à

l'aise devant l'énigme de la mort. Il la déclare naturelle et normale, sans trop y croire.

Camus a, au moins, le mérite de la franchise quand, après avoir exalté l'homme conquérant, il avoue :

« Au bout de tout cela est la mort. Nous le savons. Nous savons aussi qu'elle termine tout ... la mort nous répugne et nous lasse... Elle est le suprême abus. »

La mort inéluctable... un scandale pour notre raison humaine.

Toutes les religions ont tenté de résorber ce scandale. Elles s'efforcent de soutenir l'espoir que la mort n'est pas complète, qu'elle ne soustrait qu'une partie de la vie.

Dans le peuple d'Israël, l'espoir de survie, comme toutes les autres formes de l'espérance, avait fini par se concentrer sur la personne du Messie.

Les disciples, eux, avaient immédiatement fixé sur Jésus leurs espérances messianiques. D'où le désarroi inimaginable causé par la défaite du Calvaire.

— Nous espérions, nous, que c'était Lui qui délivrerait Israël. Voilà deux jours que ces choses se sont passées. Il est mort, lui aussi. Pas d'espoir. Nous serons donc éternellement sans pouvoir sur la mort.

On le voit, le grand scandale pour les disciples, c'est que Celui en qui ils avaient mis leur confiance était mort comme meurent tous les hommes !

Donc, pas de solution, pas de réponse, au grand problème de la mort !

Le désespoir continue...

Pendant ce temps, le corps blessé du Christ reposait sur un lit de parfum dans le 10cher.

Mais son esprit, libéré du poids de la chair, ne reposait point. Il parcourait l'infini cimetière des siècles et lançait le grand cri de la victoire à tous ces hommes, prémices de sainteté avant les saints, bienfaiteurs des hommes avant le Sauveur, annonciateurs de Jésus et préparateurs de ses voies.

Celui qu'ils avaient préfiguré sans savoir son nom, Celui qu'ils attendirent et qu'il ne leur fut pas donné de voir à la lumière du soleil terrestre se souvient d'eux, à peine il se réveille à la vraie vie qu'il va vers eux leur annoncer la victoire de la VIE et les préparer à l'escorter dans son retour triomphal vers la Vie Eternelle.

Oh !... Ils vont vivre et vivre d'une vie éternelle !

Cette mission accomplie, l'esprit ranime le corps du grand blessé et rien ne résiste à la puissance de la Vie...

— Pourquoi cherchez-vous parmi les morts Celui qui à la Vie, Celui qui est la Vie. Il n'est pas ici. Il est ressuscité !

Aucun fondateur de religion n'a pu fonder sa religion sur le triomphe de la Vie, sur la victoire de la Vie sur la mort.

Seul le fondateur du christianisme pouvait le faire, parce que seul Il est Dieu, Maître absolu de la Vie et de la mort.

Vivre... Oh ! vivre !

Le chrétien, le vrai disciple du Christ, est désormais assuré de pouvoir combler le plus cher désir de son cœur : vivre toujours et vivre dans la lumière même de l'amour de Dieu.

Abbé Crettol.

proprement dites, toutes reconnues par la loi fédérale, et dont le bilan d'ensemble se montait à 96,78 millions de fr. à fin 1965. En voici d'ailleurs le tableau faisant ressortir l'importance de chaque groupe :

	Nombre de banques	Somme du bilan en millions de francs
Banques cantonales	28	30 862
Grandes banques	5	33 867
Crédits fonciers	95	9 406
Banques locales	70	5 384
Caisses d'épargne	113	5 162
Caisses de crédit mutuel	1 121	3 173
Autres banques	159	8 933
	<hr/>	<hr/>
	1 591	96 787

Ainsi, les 5 grandes banques représentent à elles seules 35 % du total des bilans, les banques cantonales suivent avec 31,9 %, le reste, ou 33,1 %, étant partagé entre les banques locales de crédit foncier : 9,7 %, les autres banques locales : 5,6 %, les Caisses d'épargne : 5,3 %, les Caisses de crédit mutuel : 3,3 % et les « autres banques » : 9,2 %.

L'augmentation du bilan global des banques suisses a été de 7914 millions de fr. ou de 8,9 % en 1965 contre 8224 millions ou 10,2 % en 1964 et 8575 millions de fr. ou 11,9 % en 1963. A lui seul, le bilan global des Caisses de crédit mutuel affiliées à l'Union suisse avait augmenté de 247 millions de francs ou 8,05 % en 1965 contre 241 millions ou 9,07 % en 1964 et 241 millions ou 10 % en 1963.

La réjouissante accentuation intervenue dans le mouvement Raiffeisen résulte, bien entendu et pour une part, de la conjoncture. Mais, sans vouloir minimiser cette cause évidente, il convient d'affirmer avec force que le brillant développement des Caisses Raiffeisen découle de la considération dont ces sympathiques institutions de crédit rural sont de plus en plus entourées dans nos communes villageoises qui voient en elles leur propre instrument de travail dans le secteur de l'épargne et du crédit. L'augmentation est d'autant plus significative que les dépôts confiés proviennent presque exclusivement de l'épargne populaire.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des banques suisses a atteint 2183 milliards de francs en 1965, marquant une augmentation de 315 milliards (215 milliards en 1964). A une augmentation générale des bilans de 8,9 % correspond donc une augmentation du mouvement global d'affaires de 16,9 %. Pour 1964, ces rapports étaient respectivement de 10,2 % et 13 %. De ce surplus de 315 milliards de fr. du roulement, les cinq grandes banques s'en taillent la part du lion,

## COUP D'OEIL sur la banque en Suisse

Il est devenu de tradition de réserver chaque année dans notre organe de presse une place à l'analyse du secteur des banques, l'un des plus importants de notre économie. La publication annuelle de la Banque nationale suisse, *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1965*, parue tout récemment, nous en donne l'occasion en nous fournissant une mine de renseignements de premier ordre.

On notera tout d'abord avec intérêt la composition du réseau bancaire suisse et on s'en fera une idée plus concrète en sachant que chez nous les banques sont plus nom-

breuses que les dentistes. En effet, ce réseau comprend 4279 établissements ou points bancaires, dont 537 sièges de banques, 423 succursales ou filiales, 2198 agences diverses et caisses de dépôts, enfin 1121 caisses de crédit mutuel. En 1965, 9 banques représentant un total de bilan de 243,7 millions de francs sont venues se joindre à la statistique de l'année précédente, dont 4 établissements sis en Suisse romande, autant en Suisse alémanique et un en Suisse italienne.

Pour rester dans les généralités, signalons que la statistique porte sur 1591 banques

s'en réservant 227 milliards ou 72 %. Elles brassent à elles seules 70 % du mouvement d'affaires de l'ensemble des banques suisses, soit pour 1527 milliards de francs.

La relation entre la somme du bilan et le chiffre d'affaires varie entre 1,6 % pour les grandes banques et 50,8 % pour les Caisses d'épargne. Dans les Caisses Raiffeisen, le bilan global représente 42,9 % du roulement.

Le développement de l'économie étant, pour une bonne part, fonction des moyens de crédit que peuvent offrir les banques, il est intéressant de noter le développement de l'épargne bancaire suisse. A fin 1965 et pour l'ensemble des banques englobées dans la statistique, l'épargne s'élevait à 22,6 milliards de fr., en augmentation de 1628 millions sur l'année précédente. Cette progression avait été de 1359 millions en 1964, de 1566 millions en 1963 et de 1536 millions en 1962.

De cette épargne à fin 1965, les banques cantonales en détenaient 11 005 millions de francs et les grandes banques seulement 1204 millions, les banques locales 4807 millions, les Caisses d'épargne 3531 millions, les Caisses Raiffeisen 2145 millions et les autres banques 63 millions.

Il est heureux de constater qu'en Suisse l'épargne bancaire a conservé la faveur de larges milieux de la population, malgré un nombre toujours croissant d'autres formes de placement. Ainsi, l'épargne bancaire annuelle par habitant a passé de 214 francs en 1955 à environ 600 francs en 1965. En outre et depuis longtemps, la Suisse compte davantage de carnets d'épargne que d'habitants. Le nombre de ces carnets étant de 7 354 817, on peut dire qu'il y a chez nous à peu près 150 livrets d'épargne pour 100 habitants, et le montant des fonds déposés représente environ 4000 francs par habitant.

En moyenne, 90 % des capitaux placés sur des livrets d'épargne proviennent de particuliers, le reste comprenant surtout les dépôts d'entreprises artisanales et d'institutions telles que caisses de pensions et fondations. 18,1 % des carnets d'épargne contiennent un montant supérieur à 5000 francs chacun et au total 70,8 % des dépôts.

Quant à la rémunération des dépôts d'épargne, la statistique indique que pendant les dix dernières années, c'est-à-dire de 1956 à 1965, elle a passé de 2,39 % à 3,23 % pour l'ensemble des banques.

En plus des dépôts d'épargne proprement dits, l'esprit d'économie du peuple suisse ressort encore des 5,9 milliards de francs des carnets de dépôts et des 10,7 milliards de francs placés en obligations, de sorte que l'épargne du public sous ces trois formes clas-

siques s'élevait à 39,2 milliards de fr. à fin 1965, marquant une augmentation annuelle de 3,5 milliards ou 9,8 % (8,7 % l'année précédente).

Ces chiffres statistiques, fruit d'un travail méticuleux, permettent de se rendre compte de certains développements fort utiles à suivre puisqu'ils sont en somme le reflet

assez fidèle de la conjoncture économique. Ils nous font conclure en tout cas que 1965 a encore été une année de haute prospérité pour notre pays et nous savons, d'ores et déjà, que ceux qui seront publiés pour l'année dernière mériteront aussi, à quelques nuances près, cette qualification élogieuse.

*Fx.*

## Chronique économique et financière

Le redressement de la conjoncture perceptible en cours de l'année dernière se poursuit : c'est ce qui ressort d'une analyse de la Commission de recherches économiques du Département fédéral de l'économie publique. Cependant, l'apparition d'une récession chez quelques-uns de nos partenaires commerciaux à l'extérieur n'est pas favorable à des perspectives exagérées. C'est ainsi que les besoins de l'économie allemande en produits suisses ont baissé de 70 millions de fr. durant le dernier trimestre de 1966 par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Le taux de croissance des exportations a baissé au total durant cette même période de 13,5 % à 7,3 %. De ce fait, le déficit de notre balance du commerce n'a plus diminué durant ce dernier trimestre de 1966. Néanmoins, les hauts taux de croissance des exportations vers les Etats-Unis (plus de 21 %), le Japon (plus de 4 %) et l'Italie (plus de 16 %) nous montrent qu'il n'existe aucun motif de pessimisme aussi longtemps que la demande d'importation des

Etats-Unis se maintient. Ajoutons enfin que la France a augmenté ses achats de 171 millions de fr. l'an dernier.

Ces considérations découlent naturellement des chiffres complets publiés sur le résultat de notre commerce extérieur en 1966. Notre balance commerciale s'est quelque peu améliorée mais nos achats ont augmenté plus vite que nos ventes.

Selon un communiqué de la Direction générale des douanes, les échanges avec l'extérieur ont battu tous les records et le déficit s'est inscrit à 2,8 milliards de fr. Au regard de 1965, les importations ont augmenté de 6,8 % et les exportations de 10,5 %. Nos importations s'étant accrues bien plus en 1966 que l'année précédente, la diminution du solde passif de notre balance commerciale a été beaucoup moins prononcée dans l'année écoulée (267 millions de fr.) qu'en 1965 (1011 millions), quand bien même nos exportations ont continué de progresser de façon satisfaisante. C'est ce que l'on peut constater dans le tableau ci-après retraçant

Près de Lugano



l'évolution de nos échanges internationaux au cours des cinq dernières années (en millions de francs) :

	Importations	Exportations	Déficit
1962	12 986	9 580	3406
1963	13 989	10 441	3548
1964	15 541	11 462	4079
1965	15 929	12 861	3068
1966	17 004	14 203	2801

Le taux de couverture des importations par les exportations a été, avec 83,5 %, plus favorable en 1966 que l'année précédente, 80,7 %. Et dans l'hypothèse où le solde actif des éléments invisibles s'est maintenu au même niveau qu'en 1965, on est en droit de penser que l'équilibre de notre balance des revenus s'est à peu près rétabli.

La structure de notre commerce extérieur se présente comme suit pour l'an dernier (en millions de francs) :

#### Importations

AELE	2 650	15,6 %
CEE	10 274	60,4 %
Autres pays	4 080	24,0 %
	17 004	100,0 %

#### Exportations

AELE	2 786	19,6 %
CEE	5 401	38,0 %
Autres pays	6 016	42,4 %
	14 203	100,0 %

Les importations horlogères ont franchi le cap des 2 milliards de francs pour s'inscrire à 2,34 milliards, marquant un accroissement plus prononcé qu'en 1965. L'augmentation est de 235,6 millions ou de 13 % contre 167,7 millions ou 10 % en 1965.

L'indice des prix à la consommation, qui reproduit l'évolution des prix des principaux biens de consommation et services entrant dans les budgets familiaux des ouvriers et employés, atteignait 101,9 points à fin décembre (septembre 1966 : 100). La moyenne de 1966 accuse une progression de 4,7 % alors qu'elle avait été de 3,4 % en 1965 et de 3,1 % en 1964.

La statistique nous apprend que, l'année dernière, 20 896 logements ont été achevés dans les 65 principales villes de Suisse, contre 22 048 en 1965. Mais cette nouvelle ne saurait nous démontrer que la construction est en baisse. En effet, on constate de plus en plus que les logements se construisent actuellement à la périphérie des villes. Ce sont les communes voisines qui en bénéficient, de sorte que le chiffre cité ci-dessus est très éloigné de la réalité : le nombre des loge-

ments construits en Suisse doit se situer aux environs de 50 000.

Le Conseil fédéral vient de prendre la décision d'une nouvelle réduction de 2 % de la main-d'œuvre étrangère. Une diminution de 10 % a déjà été opérée en trois étapes depuis 1965. Le nombre des travailleurs étrangers a diminué de 72 000 d'août 1964 à août 1966, époque où il s'élevait à 599 000. La formule de la réduction linéaire prise par le Conseil fédéral laisse perplexe. En tout cas, elle est fortement discutée dans les milieux intéressés de notre économie.

## Marché de l'argent et des capitaux

La tension sur le marché monétaire et financier persiste. Cela provient du fait que les communautés publiques empruntent beaucoup plus qu'auparavant. La hausse de l'intérêt va certainement durer, si bien que le niveau de l'intérêt se rapprochera de celui de l'étranger.

On a vu des pays voisins prendre des mesures pour faire baisser les taux d'intérêt, mais aucune détente ne s'est produite chez nous, preuve en est l'échec de certains emprunts publics, pourtant à des taux alléchants. Aucun fléchissement marqué de la conjoncture ne s'étant produit chez nous, la demande de capitaux reste forte. D'autre part, les taux d'intérêts devraient baisser dans de fortes proportions à l'étranger avant que des capitaux étrangers retrouvent le chemin de la Suisse.

Au début de cette année, les banques ont adapté leurs taux d'intérêt à la situation. Les grandes banques et les banques cantonales offrent des obligations de caisse à 4 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> et 5 %, respectivement d'une durée de 3 et 5 ans. Le taux moyen des dépôts d'épargne des banques cantonales s'est subitement élevé à 3,52 % au début de cette année, de 3,33 % qu'il était encore en décembre. Le rendement moyen des emprunts de la Confédération a passé de 3,98 % en janvier 1966 à 4,53 % à fin décembre pour s'accroître encore fortement à 4,76 % au début de janvier de cette année. Inévitablement, le taux des hypothèques suit le même rythme et les nouvelles affaires en premier rang ne se traitent plus en dessous de 4 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> et 5 %.

La pénurie croissante de capitaux et l'attrait qu'exercent les taux d'intérêt plus élevés pratiqués à l'étranger ont eu pour conséquence que les émetteurs suisses d'emprunts publics ont éprouvé quelques difficultés à se procurer les disponibilités utiles. La valeur des émissions publiques suisses sur le marché des capitaux a été de 2999 millions de francs en 1966 contre 2857 millions l'année précédente. 561 millions sont allés à des

emprunts étrangers. Tenant compte de ces chiffres ainsi que des conversions, émissions d'actions et remboursements, ce sont 2704 millions de fr. d'argent frais qui ont été prélevés sur le marché, contre 2681 millions en 1965 et 3025 millions en 1964.

Pour obtenir la faveur du public, les dernières émissions ont dû être lancées à des taux inconnus jusqu'ici chez nous. La Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire, dont les titres sont de première classe et à long terme, a offert son emprunt à 5 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> %, suivi au même taux par plusieurs cantons, alors que le Crédit foncier vaudois et la Caisse hypothécaire du canton de Genève offraient les leurs à 5 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> %. Tout naturellement, les entreprises électriques ont dû passer au taux de 5 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> % et même à un prix d'émission en dessous du pair.

Mais la rapide augmentation des dépenses publiques nous amène à constater qu'en fin de compte c'est en grande partie à la plus forte mise à contribution du marché par les cantons, les communes et la Confédération qu'il faut attribuer la hausse persistante des taux d'intérêt. Dans ces conditions, il serait vain et injuste de chercher à combattre les tendances inflationnistes par des mesures freinant l'expansion de l'économie privée — telle celle de la réduction de la main-d'œuvre étrangère — alors que c'est sur le front des dépenses publiques que doit être menée la lutte contre l'inflation.

## Dans nos Caisses Raiffeisen

Les bilans ayant été bouclés dans toutes les Caisses locales — et nous nous réjouissons d'en publier les résultats — les Conseils ont dû prendre toutes les mesures utiles pour adapter les conditions d'intérêt à la **situation actuelle, cela selon** les directives données par la direction de l'Union. Nous ne faisons que répéter ces consignes.

En épargne, si quelques rares Caisses bonifient encore 3 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> %, on peut dire que le taux de 3 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> % s'est à peu près généralisé. Il ne faudrait songer à celui de 4 % que tout exceptionnellement là où ce taux serait bonifié par des établissements en concurrence immédiate avec les Caisses et il faudrait bien sûr en tirer la conséquence en adaptant les taux débiteurs. Pour les obligations, il est d'usage actuellement d'offrir 5 % à 5 ans de terme et 4 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> % à 3 ans. Du côté des emprunts, on imposera le taux de 4 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> ou même 4 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> % pour toutes les anciennes hypothèques de premier rang, ne concluant de nouvelles affaires de cette catégorie qu'à 4 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> et 5 %. On appliquera ces mêmes conditions aux avances consenties aux collectivités de droit public.

**Au fil  
du Rhône...**

## Deuxième session des cours d'instruction 1966-67 des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Comme l'a relaté le *Messenger* de janvier dernier, les cours des 7 et 8 novembre 1966, à Monthey et à Martigny, ont été couronnés de succès. Les Caisses du centre et du district de Sierre étaient convoquées en ce début d'année et, cette fois-ci encore, la nombreuse participation a, en quelque sorte, plébiscité l'initiative prise par le Comité fédératif et confirmé le souci de perfectionnement qui anime nos administrateurs. Ainsi, c'est de bonne grâce que le 6 février, à Sion, 53 délégués de 20 Caisses et, le lendemain, à Sierre, 48 représentants des 15 sections du pays du soleil se mettaient aimablement à la disposition du président, M. Urbain Zufferey, qui, une fois encore, fut le directeur de cours parfait à tous égards.

Les sujets traités furent les mêmes qu'en novembre. Ils donnèrent, dans l'ensemble, l'occasion de poser des questions semblables. Dans leurs réponses, les moniteurs, MM. P. Puipe, secrétaire adjoint et Ad. Keller, reviseur de l'Union, ne purent certes pas contenter tout le monde car, dans la gérance de l'épargne et du crédit rural, il y a des impératifs devant lesquels il faut s'incliner, même si, ici et là, une décision peut entraîner la perte d'une affaire ou le courroux d'un client. M. Alexandre Zufferey, jeune reviseur valaisan, présenta le lundi (le lendemain il dut rejoindre, quelque part en Suisse, son poste de « boucleur » de comptes), un exposé très intéressant sur la Co-opérative de cautionnement de l'Union suisse. Si dans nos cantons montagnards l'esprit familial de solidarité se traduit par un nombre toujours impressionnant de cautionnements personnels, il est certain, qu'ici aussi, le cautionnement collectif, avec ses multiples avantages, finira par triompher, donnant aux débiteurs plus de liberté personnelle et aux créanciers une forme de garantie idéale.

Le lundi également M. René Jacquod, secrétaire de la Fédération, compléta les exposés des représentants de l'Union par une de ces prises de position percutantes, qui font tout le charme de ces rencontres raiffeisenistes en pays valaisan.

Nous ne voudrions pas répéter ce qui se dit dans chaque compte rendu de tels cours. Nous nous bornerons à terminer par les considérations suivantes.

Ici et là, la valeur pratique de ces journées d'étude est mise en doute. L'auteur de ces lignes a assisté déjà à de nombreux cours, soit comme reviseur, soit comme élève caissier. Il en a toujours tiré profit, même si parfois un brin d'orgueil mal placé — on n'est pas un ange, après tout ! — ne

lui permettait pas de reconnaître d'emblée que l'une ou l'autre suggestion émise augmentait la valeur de son travail ou l'efficacité de ses efforts. Mais il a pu néanmoins constater que la semence déposée dans le sillon ne fut pas entièrement la proie des oiseaux ou le jouet de rafales stériles. Et ceci s'explique aisément :

Toute fonction au sein de nos Caisses, et nous dirions surtout celle de caissier, en dépit du salaire touché, implique une bonne dose de dévouement, une grande part d'effort personnel. Dans le fond, chaque collaborateur y met de son cœur. C'est pourquoi nous avons pleine confiance : le résultat de ces intéressantes et attachantes journées ne sera peut-être pas immédiat et massif, mais à la longue leurs effets se feront sentir.

Nous ne saurions mieux terminer qu'en ouvrant nos colonnes à M. Urbain Zufferey, président cantonal, pour la publication de son exposé-introductif, qui fut un rappel succinct et excellent des principes raiffeisenistes. Lisons-le plutôt...

pp.

## Fidélité aux principes du raiffeisenisme suisse

*Exposé de M. Urbain Zufferey, président de la Fédération du Valais romand, aux cours d'instruction de Monthey, Martigny, Sion et Sierre, 1966 - 1967.*

Les principes du raiffeisenisme suisse forment le cadre de nos statuts des Caisses locales, des fédérations cantonales et de l'Union suisse. En vigueur depuis plus de 60 ans, ces principes sont-ils encore valables aujourd'hui ? Aujourd'hui où tout devient modernisation, mécanisation, rationalisation !

Les avis sont parfois partagés. Les positions négatives ne représentent cependant qu'une toute petite minorité au sein de la grande famille Raiffeisen.

Sur le plan de notre Fédération, le comité fédératif a confirmé, une fois de plus, dans sa séance du 13 octobre 1966, sa foi et sa confiance dans les principes de base du raiffeisenisme suisse.

*Motifs de cette prise de position :*

- Question de loyauté d'abord.
- Question d'expérience ensuite.

## Poème de Pâques

*A l'Agneau pascal immolé,  
Chrétiens, offrons nos louanges !*

*L'Agneau sauve le troupeau !  
Grâce à Jésus innocent,  
Le Père a pardonné tous les pécheurs.*

*Mort et vie se sont battues  
En un duel surhumain ;  
Le Roi de vie mourut ;  
Il vit, Il règne !*

— *Dis-nous, Marie-Madeleine :  
Qu'as-tu vu sur le chemin ?*

— *Le Christ n'est plus dans le tombeau !  
J'ai vu la gloire du Ressuscité.*

*Les anges m'ont parlé :  
J'ai vu les suaires pliés.*

*Le Christ, mon espoir, est vivant !  
Allez en Galilée, Il vous attend.*

*Le Christ est bin ressuscité,  
Il est vraiment vivant !*

*Bénissez, Christ vainqueur,  
Tous vos enfants ! Amen ! Alleluia !*

Permettez-moi de m'expliquer par quelques exemples :

*Question de loyauté*

— La Commission fédérale des banques autorise nos Caisses locales à recevoir des dépôts d'argent, à accorder des prêts, à gérer l'épargne du public. Pas n'importe comment, mais à certaines conditions bien déterminées par les statuts.

Une Caisse locale décide de distribuer des dividendes aux sociétaires. C'est un manque de loyauté envers l'instance supérieure de contrôle.

— Pour bénéficier d'un intérêt supérieur, une Caisse locale place des fonds disponibles auprès de certaines institutions financières. Manque d'honnêteté envers l'Union suisse, seule instance compétente pour recevoir ces fonds.

— Une Caisse prête de l'argent à un requérant qui n'est pas sociétaire avec domicile hors du rayon d'activité de la Caisse. Conflit avec la Caisse voisine. Manque de loyauté envers la concurrence.

— Une Caisse accorde des prêts sans garantie. En dépit du rapport de revision, elle maintient des dossiers débiteurs incomplets, avec des garanties insuffisantes. Inconscience ; recul devant les responsabilités.

*Il faut le souligner :* « Les principes du raiffeisenisme suisse inspirent confiance aux déposants. » Cette confiance garde aujourd'hui encore toute son importance.

#### Questions d'expérience

En Suisse, les quelques Caisses qui ont peu à peu délaissé les principes du raiffeisenisme, celles qui ont considéré les statuts trop rigides et qui se sont même détachées du grand faisceau de l'Union, ont amèrement regretté leur décision. L'expérience le prouve. Les faits sont là. Inutile d'insister.

Les divergences entre les Caisses locales et l'Union proviennent, en général, de la revision. Or, la revision professionnelle de l'Union restera toujours un pilier fondamental de la sécurité des Caisses locales.

Quoiqu'on en pense, quoiqu'on en dise, cette revision faite à l'improviste par des spécialistes en la matière reste indispensable. Elle place les organes dirigeants à l'abri de combien de responsabilités ?...

Il vaut mieux savoir accepter la revision pour le bien général qu'elle nous fait tou-

## COMMUNICATION

### à MM. les caissiers

#### Les cartes d'intérêts annuels à 3 3/4 % et 4 %

viennent de paraître. On peut les commander au Service des fournitures de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. La lecture directe de l'intérêt annuel pour des montants de chiffres impairs facilite le travail.

#### La table pour lire l'impôt anticipé de 30 % et l'intérêt net de 70 %

constitue également un précieux auxiliaire. On peut aussi l'obtenir auprès dudit service.

jours, plutôt que la repousser pour le mal qu'elle pourrait nous faire quelquefois.

#### Résumons :

- Rayon d'activité bien déterminé.
- Prêts aux seuls sociétaires.
- Pas de distribution de dividende. Par contre, *constitution d'une réserve*. Là est notre force !
- Tous les fonds disponibles placés à l'Union qui, elle aussi, est régie par des statuts très stricts concernant le placement de ces fonds.

- Pas de prêts sans garantie. Des dossiers débiteurs en ordre.
- La revision de l'Union et la suite à donner au rapport de revision.

#### Conclusions :

Conscient de ses responsabilités, le comité de la Fédération a tenu à placer ces 4 journées d'instruction dans le cadre de cette idée directrice qu'est la fidélité aux principes du raiffeisenisme suisse. Nous voulons lui faire confiance, persuadés que notre fidélité à ces principes restera toujours la meilleure garantie de l'avenir de nos Caisses Raiffeisen suisses et valaisannes.



Vallée  
de la Viège (VS)

## Comparaison internationale des taux d'intérêt

En 1966, les taux d'intérêt ont enregistré une nouvelle et forte hausse. Comme au cours des années précédentes, elle provenait avant tout de l'accroissement considérable de la demande de crédits pour le financement d'investissements privés et publics, ainsi que de la politique appliquée dans plusieurs pays et qui consistait à exercer une influence restrictive sur la liquidité des banques et sur l'octroi de crédits à l'économie. Dans quelques pays, le déficit de la balance des paiements a également contribué à la pénurie de moyens à long terme et au raidissement des taux d'intérêt.

L'Union de Banques Suisses relève que c'est en Allemagne fédérale que le niveau moyen de l'intérêt a accusé, de beaucoup, la plus forte hausse ; en octobre 1965 et octobre 1966, il a en effet augmenté d'un quart. Viennent ensuite la Hollande et les Etats-Unis avec un sixième environ, puis le Canada avec un huitième à peu près. Les taux d'intérêt pratiqués en Allemagne ayant vivement progressé, ce pays, en une année, a passé au deuxième rang en ce qui concerne le niveau de l'intérêt. Cependant, la Grande-Bretagne détient toujours le record avec des taux moyens de 6,6 %. Comme l'année passée, c'est la Suisse qui, avec 4 % à peine, connaît le niveau de l'intérêt le plus bas.

Pour ce qui est des crédits en blanc à court terme, on avait, au début d'octobre, les deux extrêmes suivants : 10 % en Afrique du Sud et 5 % en Suisse. En Autriche et

en Allemagne, où ils se tenaient entre 9 % et 9 ½ %, les taux correspondants n'étaient pas loin du niveau élevé de l'Afrique du Sud. C'est en revanche en Allemagne que les fonds d'Etat donnent en moyenne le rendement effectif le plus élevé, soit 8,4 % ; suivent la Grande-Bretagne et les Pays-Bas avec 7 %, la Suède et le Japon avec 6,8 %, l'Autriche

et la France avec 6 ½ %. La Suisse offre le rendement moyen le plus faible, soit 4,3 %. Dans le domaine des emprunts industriels, l'Allemagne se trouve également en tête, alors que les rendements les plus faibles sont en Suisse et en Afrique du Sud, avec respectivement 5,4 % et 5 %. Enfin, sur le marché hypothécaire, les prêts en premier rang sont les plus chers en Afrique du Sud, en Allemagne et en France, où ils atteignent entre 8,5 et 8,8 %, tandis que la Suisse et les Etats-Unis, qui exigent respectivement 5 % environ et 6 %, connaissent les taux les plus bas. (CPS.)

La direction de l'Office de revision de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall cherche des

# reviseurs

pour son service externe de contrôle.

Elle offre une activité variée, indépendante et bien rétribuée à candidats de langue maternelle française, issus de la branche bancaire ou fiduciaire, qui voudront bien lui adresser une offre manuscrite, avec curriculum vitae et photographie.

## Dans le personnel de L'UNION

### Longue et heureuse retraite Monsieur Schmid

Le 31 décembre dernier, M. François Schmid a déposé son bâton de pèlerin et rangé définitivement son attirail de reviseur : l'heure de la douce retraite venait de sonner.

Entré à l'Union suisse en 1930, François Schmid a donc consacré les meilleures années de sa vie au service externe de l'Union, dans lequel il fut versé dès le début. Ses connaissances de la langue française permirent à la direction de lui attribuer un secteur en Suisse romande.

Ainsi, François Schmid fut l'un de ces valeureux compagnons qui se trouvaient à l'époque, à 5 h. 05, le matin sur le quai de

la gare de Saint-Gall afin d'attraper encore au vol le premier direct pour Zurich. Arrivé à la station CFF terminus, il fallait encore bien souvent, valise dans la main droite et serviette dans la main gauche, faire encore de 5 à 15 kilomètres à pied, pour se trouver parfois devant une porte close. Philosophe de nature, M. Schmid a accepté de bonne grâce les inconvénients et ennuis de la vie des gens du voyage car, pour lui, reviser, c'était non seulement faire des additions ou vérifier des actes d'engagement, c'était encore participer activement à la vie des institutions dont la sécurité lui était confiée, en quelque sorte accomplir une mission au service des populations rurales. Il a défendu le point de vue et les intérêts de « ses » Caisses

avec énergie et ténacité. Animé d'excellentes intentions, son calme imperturbable et son bon sourire lui permettaient de placer ses arguments sans blesser son interlocuteur.

M. Schmid avait une curiosité universelle. Non seulement il était à même de s'enthousiasmer et d'expliquer à ses compagnons de route les mille et une merveilles de la nature, il s'intéressait encore à la vie de famille, aux succès et déboires personnels ou professionnels de ses caissiers, qui garderont de lui le souvenir d'un bon serviteur de la cause.

En pleine forme encore, François Schmid saura faire, des années que la Providence lui accordera, une nouvelle et belle étape, vouée à son épouse et aux siens, qui ont bien mérité de pouvoir l'accaparer entièrement désormais.

Nous lui souhaitons une bonne santé et, une fois encore : longue et heureuse retraite.

pp.

## IN MEMORIAM

### † Charles Faehndrich

*ancien caissier de Courrendlin  
et de la Fédération jurassienne  
des Caisses de crédit mutuel*

Au matin du 24 février dernier, comme une traînée de poudre, se répandait la nouvelle du décès de M. Charles Faehndrich, ancien caissier. Certes, on le savait souffrant, **mais il semblait que sa solide constitution** aurait finalement le dessus.

Il nous quitte dans sa 77<sup>e</sup> année, après une vie bien remplie, non exempte cependant de souffrances très chrétiennement supportées. Nous ne saurions mieux faire, pour retracer son activité et son attachement à la cause Raiffeisen, que de reproduire quelques unes des paroles prononcées par son successeur au poste de gérant de la Caisse de Courrendlin lors des émouvantes funérailles que lui fit la population de Courrendlin et des environs dont il avait été longtemps aussi l'officier d'état civil :

« Chère Madame et chère Famille en deuil,

» J'ai mission de vous apporter ici le message de sympathie et de gratitude vraie, **profonde et sincère** de la communauté Raiffeisen de Courrendlin. Les dirigeants de notre Caisse ont jugé de leur devoir de vous adresser quelques mots en cette pénible circonstance. Ils m'ont donc chargé de vous dire combien le départ de votre époux, frère et parent nous touche, nous peine et nous attriste.

» C'est en 1926 que M. Faehndrich, alors jeune homme revenu déjà d'un séjour de 11 ans à la garde pontificale, contribuait à la fondation d'une Caisse Raiffeisen dans nos murs. Il faisait partie de l'équipe des promoteurs et animateurs de la toute première heure. D'emblée, le rôle principal — celui de gérant-caissier — lui fut confié. Jusqu'en 1961, soit durant 35 ans, il resta à ce poste. De notre coopérative de crédit, de notre banque locale, il fut pendant tout ce temps la véritable cheville ouvrière, travaillant sans relâche, fidèle toujours à la mission confiée, dévoué à la tâche, conseiller, informant, rendant service. On peut dire qu'il n'écouait que son grand cœur et sa préoccupation de mener à bien l'entreprise dont il était incontestablement l'âme.

» Pour les membres des comités qui l'ont vu de près à l'œuvre, M. Charles Faehndrich était un modèle de précision, de ponctualité, de conscience et aussi de compétence. Avec lui, les séances étaient remplies de cordialité, de bonne humeur. S'il y avait quelque fois divergence, on trouvait finalement les ter-

mes de l'entente et de l'arrangement. De sa nature joviale, sereine, prévoyante et prudente, il naissait tout simplement confiance et heureuse coopération.

» Le dévouement de M. Charles Faehndrich, dans son rôle de caissier et de responsable du mouvement, n'avait d'égal que son grand amour du prochain et son souci de servir les autres.

» Les collègues Raiffeisen jurassiens l'avaient appelé à faire partie du comité de leur fédération. C'est en tant que caissier aussi qu'il œuvra dans cette organisation. Prématurément, il quitta la « jurassienne », mais il ne cessa jamais de lui porter intérêt.

» Son souvenir restera vivant parmi nous. Ses œuvres seront continuées. Son exemple sera suivi. »

A Mme Faendrich et à la famille en deuil vont nos condoléances bien sincères.

A. G.

### † Louis Puippe

*vice-président  
du Comité de direction  
Sembrancher (VS)*

Le 11 février dernier, le glas sonnait le trépas de notre vice-président, M. Louis Puippe. Il quitte les siens dans sa 67<sup>e</sup> année, un an à peine après le décès tragique de son fils Bernard.

Louis Puippe était père de six enfants qu'il éleva chrétiennement. Tour à tour, tailleur de pierre, agriculteur, vigneron, ses compétences lui permirent de s'acquitter avec succès de ces différentes tâches.

Sur le plan local, Louis Puippe a déployé une activité spéciale: musicien à la Stéphanía, près de 50 ans, fondateur de la section chrétienne-sociale du bois et bâtiments, où il milita de toutes ses forces, ce qui lui valut, l'an dernier, de recevoir une channe comme cadeau-souvenir, et bien d'autres sociétés bénéficièrent de ses compétences : la Coopérative Concordia, la Société de laiterie, le consortium de l'Alpage de Champlong, en n'oubliant pas, bien sûr, notre Caisse Raiffeisen, dont il fut membre du comité dès le début.

En nous inclinant devant cette tombe, nous penserons tous à ce qui demeure la valeur de l'exemple donné et l'amitié généreusement accordée et, vers lui, va la reconnaissance de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

Que sa famille, son épouse et ses enfants veuillent bien trouver ici l'expression de notre sympathie et de nos chrétiennes condoléances.

G. M.

## NOUVELLES

### des Caisses affiliées

#### Assemblée jubilaire

CRESSIER (NE)

Samedi 11 février, les membres de la Caisse de crédit mutuel fêtaient le 25<sup>e</sup> anniversaire de cette institution villageoise.

A 17 h., M. Pierre Persoz-Brenneisen, président, ouvrait l'assemblée générale ordinaire devant quelque 70 membres et saluait les invités parmi lesquels on remarquait la présence de M. Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall, MM. Jean Grisoni et Jacques Ruedin, conseillers communaux, Martin Veillard et Marc Ruedin, membres du Comité de gestion de la Corporation de Saint-Martin et Frédy Schlupe qui, en 1942, présidait l'assemblée de constitution.

Il salua également trois nouveaux membres, MM. Schaer, Vincent Ruedin et André Vuilliomnet.

Il rendit hommage à la mémoire de M. Charles Jost, fidèle membre décédé de la Caisse locale.

Après que M. Valentin Ruedin ait présenté le procès-verbal de la dernière assemblée générale et que MM. Francis Descombes et Roland Tschanz aient été désignés questeurs, le président présenta son rapport annuel.

Il examina le problème de la dépréciation de la valeur de l'argent et la hausse des taux d'intérêt. Il constata que tout comme au cours des deux derniers exercices le pouvoir d'achat du franc suisse s'est étioilé l'an dernier de 4 % environ.

C'est un mal qui frappe tout le monde, jeunes et vieux. Force nous est de constater que l'économie ne parvient pas à rétablir l'harmonie qui devrait exister entre les dépenses et la formation de l'épargne. Pourtant, celle-ci a passé de Fr. 670.— par tête de population en 1953 à Fr. 1680.— en 1964. En revanche, les investissements de tous genres ont augmenté dans une proportion beaucoup plus forte.

Le président rappela la résolution adoptée à l'unanimité lors du Congrès annuel des Caisses Raiffeisen de l'été 1966 concernant un appel à tous les milieux de la population pour les inviter à contribuer, par un renforcement de l'esprit d'économie et une limitation des recours à l'aide financière de l'Etat, au rétablissement d'un équilibre entre la formation de l'épargne et les dépenses publiques.

En terminant son rapport, le président remercia les déposants et débiteurs de la fidélité qu'ils témoignent à notre institution, ainsi que ses collègues du comité pour le dévouement et la compétence apportés à résoudre les problèmes posés à la Caisse locale.

De très chaleureux remerciements furent adressés au caissier et à Mme Stöckli qui, toujours dévoués et de bon conseil, ont droit à une gratitude toute spéciale. Le président forma le vœu qu'en 1967 encore, la bonne étoile qui jusqu'ici avait guidé les pas de la Caisse continue à éclairer ses destinées afin que cette institution locale puisse toujours remplir la mission pour laquelle elle a été créée en 1942 et servir, dans la mesure de ses moyens, les épargnants et les débiteurs.

Il appartenait ensuite à M. Léo Stöckli, caissier, de commenter les comptes et le bilan au 31 décembre 1966.

Relevons quelques postes de l'actif : les prêts hypothécaires (34 comptes) représentent 1 122 594.05 fr., les prêts à terme 71 933.75 fr. : l'avoir à la Caisse centrale, à vue 46 042 fr., à terme 535 000 fr. Le total de l'actif se monte à 1 834 101 fr.

Au passif, les carnets d'épargne représentent 1 168 336.35 fr. ; les obligations 278 000 fr. ; les parts sociales des 101 sociétaires 20 200 fr. Le compte de réserve à fin 1966 est de 50 175.75 fr. Il résulte du compte d'exploitation que le bénéfice net de l'exercice 1966 est de 5 029,25 francs.

Le caissier rappela que toutes les transactions en matière de compte-courant ont augmenté en nombre et en importance. Il émet le vœu de voir un jour tous les commerçants et artisans du cercle d'activité de la Caisse entretenir un compte-courant avec leur Caisse locale. Il rappela l'existence de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel dont la Caisse de Cressier est membre. Il souligna également l'excellente discipline de paiement des débiteurs. Il termina en exprimant sa gratitude aux sociétaires et aux déposants. L'œuvre créée il y a 25 ans, dit-il, est parvenue, en dépit de timides débuts, à se développer de brillante façon. Forte de l'appui de l'Union centrale, la Caisse locale rend de réels services.

Il appartenait ensuite à M. Gaston Boillat, président du Conseil de surveillance, de présenter le rapport de cet organe.

Ce conseil a siégé 4 fois durant l'année 1966 et il propose à l'assemblée d'adopter le bilan et le compte de profits et pertes et d'en donner décharge aux responsables, d'attribuer un intérêt de 5 % brut aux parts sociales et, enfin, exprime ses remerciements au Comité de direction, particulièrement à son président, son secrétaire, ainsi qu'au dévoué caissier et à son épouse.

Les membres présents donnent suite aux propositions qui leur sont faites et, par là même, donnent décharge avec remerciement à tous les membres des comités qui se dévouent pour la bonne marche de la Caisse locale.

Les comités avaient décidé de marquer d'une manière toute spéciale ce 25<sup>e</sup> anniversaire. Ils avaient eu la délicatesse d'inviter à un dîner les membres et leurs conjoints. C'est ainsi que 120 personnes environ se retrouvaient à 19 h., à la Salle Vallier où un excellent repas leur fut servi par M. Bernard Meylan, tenancier de l'Hôtel de la Croix-Blanche.

Au cours du repas, M. Jean-Pierre Aubry, secrétaire du Conseil de surveillance, promu pour la circonstance « major de table », salua les invités, auxquels s'était joint M. Urfer, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen.

M. Pierre Persoz, président, rendit un hommage pieux à la mémoire des sociétaires décédés pendant ces 25 années. Il ne cita qu'un nom, celui de M. Edmond Guinhard, premier président, mort en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1951. Il rappela qu'au printemps 1942, M. Frédy Schlupe présida l'assemblée constitutive à laquelle prenaient part MM. Valentin Ruedin, Jean-Georges Vacher et Jean Carrel. A cette séance déjà, les membres présents avaient le privilège d'entendre l'actuel président de la Fédération neuchâteloise, M. Urfer.

Puis le président cita quelques chiffres : au 31 décembre 1942, l'effectif était de 34 sociétaires ; en 1952, de 80 ; en 1962, de 91 et en 1966, de 101. En 1942, le roulement était de 48 245 fr. ; en 1952 de 448 713 fr. ; en 1962, de 1 329 701 fr. ; en 1966, de 2 619 435 fr. Alors qu'en 1942 la réserve se montait à 6 fr. ! elle passe, en 1952, à 12 158 fr. ; en 1962, à 34 717 fr. et, au 31 décembre 1966, elle se monte à 50 175 fr.

Le président lance ensuite un pressant appel aux jeunes pour qu'ils s'inscrivent comme membres de la Caisse de crédit mutuel de Cressier et qu'ils commencent d'économiser dès maintenant les 200 fr. de la part sociale. Ils se familiariseront ainsi avec les termes bancaires à employer et la façon de traiter les affaires de banque. L'argent du village au village présente une sécurité. C'est avec confiance que les membres du comité envisagent l'avenir et continueront à collaborer au bien de chacun et du village.

Il appartenait ensuite à M. Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen de Saint-Gall, d'apporter le message et les vœux de la Direction centrale. L'orateur rappela qu'une Caisse Raiffeisen ne poursuit pas seulement un but matériel ; elle ne recherche pas seulement un élargissement toujours plus substantiel de la somme de son bilan ; sa mission est aussi d'ordre idéologique. Ainsi, les chiffres sont davantage le baromètre des services rendus à la collectivité tout entière. C'est précisément ce désir de servir qui est à l'origine de l'heureuse évolution du mouvement raiffeiseniste. François-Guillaume Raiffeisen se plaisait lui-même à répéter sans cesse que la véritable mission des Caisses consistait à améliorer les conditions d'existence des citoyens tant dans le domaine matériel que culturel. M. Séchaud termina en adressant des remerciements très chaleureux aux membres des deux comités, principalement à MM. Persoz, Boillat et Stöckli. Il souhaila bon vent à la phalange raiffeiseniste de Cressier. Que l'avenir lui renouvelle, dit-il, les satisfactions enregistrées et lui permette de s'affirmer sans cesse pour le plus grand bien de la population laborieuse. Elle mérite la confiance de tous, celle de l'Union lui est acquise.

Le vice-président du Conseil communal,

M. Jacques Ruedin, apporta ensuite le salut de l'autorité. Il remercia la Caisse locale qui, sans bruit et sans communiqué de presse, a œuvré durant ces 25 années dans la mesure de ses possibilités pour apporter à la population du village une aide efficace et souvent bienvenue. Il adressa aux dirigeants et aux membres les félicitations du Conseil communal et forma le vœu que l'activité de la Caisse Raiffeisen de Cressier se poursuive et s'intensifie dans un climat de concorde, de paix et de prospérité.

M. Pierre Urfer, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel, se dit heureux d'être à Cressier pour ce 25<sup>e</sup> anniversaire, puisqu'il avait déjà participé à l'assemblée de constitution. Il est satisfait de voir que la graine raiffeiseniste semée il y a 25 ans est devenue un beau fleuron de la couronne neuchâteloise des 34 Caisses de crédit mutuel. Il encouragea les membres à persévérer, malgré la malice des temps et à garder bien haut l'esprit raiffeiseniste.

C'est ensuite avec un réel plaisir que les membres et les invités entendirent celui, qui durant 18 ans, leur présenta le rapport du Conseil de surveillance, M. Frédy Schlupe.

En 1940, au mois de septembre, il était déjà préoccupé par les problèmes économiques de notre village. Il établit alors un rapport exposant quelques moyens d'assurer le développement agricole et viticole pour venir en aide aux agriculteurs et aux viticulteurs de Cressier. C'est donc dire que si la Caisse locale a vu le jour, elle le doit en grande partie à M. Schlupe. Deux autres jeunes de l'époque lui assurèrent leurs concours et tout spécialement MM. Jean Carrel et Valentin Ruedin.

**HAUPTNER®**

La marque renommée de bons instruments pour l'élevage du bétail



Demandez des prospectus sans engagement

INSTRUMENTS HAUPTNER Sàrl.  
8025 Zürich, Zähringerplatz 11  
Téléphone 051/34 36 40

M. Schluep les remercia et rendit hommage à la mémoire de son ami défunt.

La partie officielle terminée, le major de table put donner le feu vert à la soirée familière. Les membres jeunes comme les moins jeunes s'adonnèrent ensuite aux plaisirs de la danse conduite par un orchestre composé principalement de personnes du village. Au cours de cette partie récréative, Mmes Willy Juan et Roger Krebs exécutèrent quelques chants des plus réussis et elles furent applaudies comme elles le méritaient.

Notons encore que le vice-président de la Caisse, M. Werner Stern, tint à concrétiser d'une façon tangible les remerciements qui avaient été adressés au président M. Pierre Persoz, au caissier, ainsi qu'à Mme Stöckli. Il leur remit un plateau délicat.

Que l'on permette au soussigné qui a été chargé de rédiger le compte-rendu de ce jubilé de s'associer aux remerciements qui ont été adressés aux dirigeants locaux et tout spécialement à M. et Mme Stöckli. Les relations professionnelles qu'il a l'honneur d'entretenir avec les responsables de la Caisse Raiffeisen de Cressier lui permettent d'affirmer que cette institution locale est vraiment dirigée de mains de maître et mérite une confiance totale.

A. Gougler.

## Assemblées générales ordinaires

### LES BAYARDS (NE)

Notre Caisse locale a tenu ses assises annuelles le vendredi 27 janvier, à l'Hôtel de l'Union. M. Jean Chédel, président, salua une vingtaine de membres sur les trente que compte la société, plusieurs personnes étant excusées.

Dans son rapport, il souligna les difficultés des paysans au cours de l'année 1966, car le ciel fut généreux de pluies et de froidure. Il signale la dépréciation de la monnaie qui a entraîné la hausse du taux de l'intérêt. Il témoigne de sa vive gratitude envers Mme et M. Jean-Pierre Gioria, caissier démissionnaire, mais resté en fonction jusqu'à ce jour, faute de remplaçant.

### Adoption des comptes

M. Gioria commente les finances du 6<sup>e</sup> exercice de notre banque locale : du bilan, qui s'élève à 377 710 fr., au roulement de 406 012,33 fr. en 339 opérations, en passant par le compte d'exploitation, on en arrive à un bénéfice de 822,75 fr. pour 1966.

M. Gges Erbeau, président du Conseil de surveillance, demande alors à l'assemblée de décharger le Comité de direction et le caissier, qu'il remercie chaleureusement, en adoptant les comptes présentés, ce qui est fait à l'unanimité.

### Une nouvelle caissière

De nombreuses démarches ont été entreprises par les responsables pour recueillir la succession délicate de M. J.-P. Gioria,

et cela pendant toute l'année écoulée. Aussi, est-ce avec plaisir et reconnaissance que Mlle Thérèse Dürrenmatt est élue et applaudie par la société, heureuse de sortir de ce mauvais pas. Institutrice à La Chaux-des-Bayards, Mlle Dürrenmatt sera vraisemblablement à la disposition des sociétaires deux soirs par semaine, le mardi et le vendredi, de 19 h. 30 à 21 h., dans le local actuel, pour le moment. D'ailleurs une circulaire renseignera ultérieurement les membres.

Espérons un afflux suffisant de monnaie dans la caisse pour qu'elle n'ait pas le temps de lire *La Visite de la vieille Dame* de son illustre homonyme, pendant les heures d'ouverture.

### Optimisme et renouveau

Dans l'optique générale du développement bayardin, le remaniement parcellaire a pris un départ réjouissant en automne 1966. Nous espérons arriver à chef avec *Echanges scolaires* et témoigner de notre vitalité face aux échanges de classes en procurant un poumon de verdure aux écoliers citadins. Nous aurions regretté vivement de devoir jeter le manche après la cognée pour notre Caisse de crédit mutuel, après un lustre déjà.

### Nouveaux membres

M. Jean-Pierre Gioria passe au comité, où son expérience nous rendra les plus grands services. MM. Jean-Louis et Paul Chédel, fils du président, renforcent nos rangs avec MM. Eric Jeannin et Paul Michel. Nous souhaitons que tous ensemble, nous pourrions aller de l'avant.

J.-A. Steudler.

### LES GENEVEZ (Jura)

Une cinquantaine de membres de la Caisse de crédit mutuel ont tenu, dimanche après-midi 12 février, leur assemblée générale annuelle au collège, sous la présidence de M. Raymond Rebetez. Dans son rapport d'activité, le président du Comité de direction releva les faits saillants qui ont caractérisé l'année 1966 sur le plan économique. Il releva particulièrement la nécessité qui fut imposée aux membres des comités de relever les taux, aussi bien débiteurs que créanciers, et fit de fort judicieuses remarques pour, qu'à l'avenir, la Caisse puisse progresser et continuer de rendre d'appréciables services.

Il appartient au caissier, M. André Froideveaux, de commenter les chiffres de l'exercice 1966. L'état des sociétaires ne varie guère : 83 actuellement, en augmentation d'une unité. Le bilan, quelque peu inférieur à celui de l'année précédente, a atteint néanmoins 1 715 930 fr. ; quant au roulement, qui a dépassé pour la première fois le cap des 3 millions de fr., il a nécessité 1133 opérations. A l'actif figurent 1 191 772 fr. de prêts hypothécaires répartis en 59 comptes et 37 145 fr. d'avances aux corporations de droit public. Au passif, l'épargne atteint 1 419 186 fr., somme répartie sur 498 carnets ; les obligations

ont pris un heureux essor et s'élèvent à 179 000 fr. Le 33<sup>e</sup> exercice s'est soldé par un bénéfice de 3064 fr. qui est allé alimenter le fonds de réserve, lequel s'élève maintenant à 79 441 fr.

Le caissier termina son rapport en émettant des remarques générales qui doivent permettre à la Caisse Raiffeisen locale de faire de nouveaux progrès à l'avenir ; il insista particulièrement sur la nécessité de l'épargne et sur les avantages que présente le désendettement. Il rappela les taux avantageux que la Caisse pratique, aussi bien pour les débiteurs que les déposants, et adressa ses remerciements à tous ceux qui font confiance à la Caisse de crédit mutuel et à ses dirigeants.

Après que M. Antoine Rebetez-Gigandet, président du Conseil de surveillance, ait présenté le rapport de cet organe de contrôle, les comptes furent approuvés, avec un intérêt de 5 % pour les parts sociales.

Au chapitre des élections, deux démissions furent malheureusement enregistrées : celles de M. Raymond Rebetez, président du Comité de direction, pour raisons professionnelles, et de M. Antoine Rebetez, président du Conseil de surveillance, pour raison d'âge. M. Robert Voirol, jusqu'ici secrétaire du Conseil de surveillance, fut appelé à la tête du Comité de direction, tandis que M. Edmond Rebetez, vice-président du Conseil de surveillance, fut désigné à la présidence. Pour occuper les deux postes laissés vacants au Conseil de surveillance, les membres désignèrent MM. René Rebetez-Rebetez et Denis Gigandet. Une pièce d'or fut ensuite remise à M. Antoine Rebetez, en reconnaissance des 20 ans qu'il passa au sein des comités. Après que les remerciements aient été adressés aux membres sortant de charge, eut lieu le paiement de l'intérêt des parts sociales, puis une collation fut offerte à l'Hôtel du Soleil.

fx.

### COURRENDLIN (Jura)

Samedi, 11 février 1967, à 20 h. 15, les membres de la Caisse Raiffeisen de Courrendlin étaient réunis, pour la 41<sup>e</sup> fois, en assemblée générale ordinaire. Près de 130 coopérateurs et invités avaient répondu à la convocation et se pressaient dans la grande salle de la Maison des Œuvres lorsque M. Oscar Haefliger, président, salua les participants et ouvrit ces assises annuelles.

Après lecture du procès-verbal par M. Francis Theurillat, secrétaire, le rapport présidentiel fit état de la situation financière actuelle sur un plan général. Les conditions économiques du moment semblent s'émousser progressivement par rapport à celles que nous avons connues durant ces années passées. Les problèmes qui sont posés en ce moment à l'agriculture retiennent spécialement l'attention de l'orateur.

Le développement de notre banque locale fait plaisir à voir. La confiance que lui témoignent nos populations est nette-

## A. Jaeggi, 4565 Recherswil (So)

propr. H. von Arx-Jaeggi Pépinières forestières

offre des **Plantes forestières**



de diverses provenances ; à planter dans le Jura, plateau et préalpes. Votre commande faite à temps vous assure la meilleure provenance, conforme à votre domicile. Grâce à nos propres grandes cultures vous aurez une excellente qualité fraîche à un prix très avantageux. Une visite sans engagement de nos pépinières forestières vaut la peine ; ou demandez notre prix courant.

Tél. (065) 4 64 25 ou (065) 4 69 17

ment illustrée par les comptes et le bilan de l'exercice écoulé. Le travail est intense puisque les comités ont tenu près de 20 séances au cours de 1966. Des remerciements sont adressés aux sociétaires, aux dirigeants toujours fidèles et au caissier, M. Armand Guélat.

Le rapport du caissier fut des plus révélateurs : le nombre des sociétaires est en nette augmentation : 14 entrées ont été enregistrées en 1966. L'épargne est des plus actives : près de 1100 carnets en circulation et 1 060 000 fr. confiés à ce service. Les obligations ou placements à terme augmentent aussi, mais à un rythme plus sobre. Le mouvement d'affaires, spécialement, s'est amplifié en 1966 : il a atteint le chiffre de 7 183 000 fr., soit près de 20 % de plus qu'en 1965. Et le caissier de souligner que ce mouvement représente près de 24 000 fr. par jour ouvrable. Le bilan au 31 décembre 1966 est aussi une démonstration très nette de l'intérêt que membres et clients portent à la Caisse : il approche très fort des 4 millions de fr. Le bénéfice de l'exercice est bien en rapport avec l'activité intense de la coopérative. Joint aux réserves déjà existantes, il les accroît à 160 839 fr.

Les taux d'intérêt créanciers et débiteurs n'ont pas varié durant l'année 1966. Les premiers ont été augmentés d'un quart dès le 1<sup>er</sup> janvier 1967 et les deuxièmes le seront de la même fraction dès le 1<sup>er</sup> avril prochain. Les marges avec lesquelles travaille notre Caisse sont véritablement modestes : cela pour l'avantage de ses membres et clients.

Le rapport du Conseil de surveillance, présenté par M. le doyen Buchwalder, président, renseigne l'auditoire quant à la tenue de la comptabilité, à la valeur des garanties, à la conformité des chiffres cités. Les contrôles effectués ont révélé la bienfaisance des comptes : ce qu'à d'ailleurs nettement confirmé le rapport de revision professionnelle de l'Union Raiffeisen à Saint-Gall. Aussi est-ce, pour le Conseil de surveillance, un devoir de proposer d'admettre les comptes et d'en donner décharge aux responsables. Ce que l'assemblée accepte unanimement.

Après distribution de l'intérêt de la part sociale, on assiste à la projection de quelques films de première valeur, excel-

lement présentés par M. Marcel Guélat, maître secondaire. Et l'assemblée de prendre fin sur les magnifiques coloris du film *Jura, porte d'entrée de la Suisse*, de Pro Jura, et les audacieuses prouesses de *Ciel, rocs et glaces*, film de l'OST. A.G.

### VERMES (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, a eu lieu samedi soir, 11 février, au Restaurant du Canon-d'Or. Ouvrant la séance, M. Alfred Monnerat, président du Comité de direction, salua les 48 sociétaires présents sur un total de 58 membres que compte la Caisse, et donna connaissance des objets à l'ordre du jour. Après la désignation de deux scrutateurs, on passa à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui fut accepté sans modification.

Dans son rapport, le président du Comité de direction releva l'activité toujours croissante de la Caisse au cours de ce 23<sup>e</sup> exercice, et adressa de sincères remerciements au caissier d'abord, à ses collaborateurs ensuite, ainsi qu'à tous les membres pour la confiance qu'ils témoignent à cette institution. Puis il fit un tour d'horizon sur l'année écoulée, insistant principalement sur les problèmes économiques actuels, notamment ceux concernant la dépréciation de l'argent et l'augmentation des taux débiteurs et créanciers.

A son tour, M. Marcel Aubry, caissier,

présenta le rapport financier et mit en relief l'esprit d'économie qui anime chacun, à en juger par l'augmentation des affaires et du bilan. Il réitéra sa vive gratitude aux épargnants pour leur confiance, aux emprunteurs pour leur ponctualité — tous les intérêts et amortissements étaient réglés à la fin de l'année — et remercia chaleureusement tous les membres pour leur fidélité.

Des comptes, relevons en particulier les chiffres suivants : le bilan se monte à 978 678,10 fr., soit une augmentation de 177 000 fr. (22 %) ; il comprend notamment 284 652 fr. d'avoirs à l'Union de Saint-Gall ; 484 455 fr. de prêts hypothécaires répartis en 32 comptes ; 187 682 fr. de prêts aux corporations et prêts à terme gagés (16 postes). Les 232 carnets d'épargne (augmentation de 20), totalisant 822 784,60 fr., alors que les obligations se montent à 49 000 fr. Le roulement, qui a nécessité 648 opérations, s'élève à 1 780 000 fr., soit une augmentation de 332 000 fr. (23 %) par rapport à celui de 1965. Le compte d'exploitation laisse un bénéfice de 4054,15 fr., qui a été versé au fonds de réserve, lequel atteint maintenant 34 070,55 fr.

Ensuite, M. Charles Fleury, président du Conseil de surveillance, se plut à relever l'excellente gestion de la Caisse et insista sur le fait que cette institution est une organisation d'entraide et que sa situation est des plus réjouissantes. M. Fleury ajouta encore que la Caisse a dû majorer de  $\frac{1}{4}$  % ses taux créanciers et débiteurs, les premiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967, les seconds dès le 1<sup>er</sup> mai seulement, contrainte de suivre la hausse constante du marché de l'argent. En terminant, il proposa à l'assemblée que le taux de la part sociale soit maintenu à 5 % et il demanda l'acceptation des comptes tels qu'ils ont été présentés, et d'en donner décharge aux organes dirigeants. A l'unanimité, les comptes furent acceptés, témoignage de gratitude envers les membres dirigeants, dont 5 fondateurs, qui se dévouent bénévolement, et le caissier qui effectue son travail à la satisfaction de tous.

Après le versement de l'intérêt des parts sociales, une petite collation mit le point final à cette belle manifestation de coopération sur le plan communal.

J. Sr.

## tabacs

+ bouts	p/kg. Fr.
POPULAIRE	8.—
BONHEUR PAYSAN	9.—
ALPESTRE	10.60
100 BRISSAGO	24.50
200 bouts HABANA	18.—

Droit de retour en cas de non convenance.

TABACS - VON ARX  
5013 NIEDERGÜSGEN  
Tél. (064) 41 19 85

La forêt est votre fortune... mais avant d'en profiter, cette forêt demande vos soins. Reboisez donc régulièrement après vos coupes de bois. Votre forestier vous donnera le même conseil. Si vous avez un moment entre vos travaux d'automne pour vous occuper de votre forêt, commandez immédiatement les sapins rouges (ou autres variétés) nécessaires ou demandez en tout cas mon prix-courant. Cet été a été propice à mes cultures, de sorte que je puis vous livrer des plants vigoureux et sains.

PÉPINIÈRES FORESTIÈRES STÄMPFLI - 3054 SCHÖPFEN  
TÉLÉPHONE (031) 87 01 39

**Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1966** (64<sup>e</sup> exercice)

Actif	fr.	Passif	fr.
Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux . . . . .	28 342 334.61	Engagements en banque à vue . . . . .	1 057 023.54
Coupons . . . . .	20 990.40	Avoirs des Caisses affiliées à vue . . . . .	182 813 739.—
Avoir en banque à vue . . . . .	871 643.71	à terme . . . . .	380 994 500.—
Avoirs en banque à terme . . . . .	36 938 500.—	Comptes de chèques et comptes créanciers à vue	11 620 167.86
Avances aux Caisses affiliées . . . . .	26 359 980.—	Créanciers à terme, dont Fr. 200 000.— à plus d'une année de terme . . . . .	3 301 729.60
Effets de change . . . . .	23 536 349.95	Dépôts en caisse d'épargne . . . . .	28 402 239.36
Comptes courants débiteurs en blanc (Organisations agricoles) . . . . .	9 633 610.90	Livrets de dépôts . . . . .	3 348 830.79
Comptes courants débiteurs gagés, dont Fr. 12 356 598.— garantis par hypothèques . . . . .	14 758 016.11	Obligations de caisse . . . . .	14 987 500.—
Avances et prêts à terme fixe gagés, dont Fr. 2 185 667.45 garantis par hypothèques . . . . .	4 217 709.85	Emprunts auprès de la centrale d'émission de lettres de gage . . . . .	4 000 000.—
Avances en compte courant et prêts à des collectivités de droit public . . . . .	86 822 281.50	Autres passifs . . . . .	1 444 876.50
Placements hypothécaires . . . . .	191 393 272.69	Fonds propres : fr.	
Fonds publics et titres . . . . .	234 375 770.—	Parts sociales . . . . .	22 000 000.—
Immeuble à l'usage de l'Union (valeur d'assurance Fr. 1 420 000.—) . . . . .	1 100 000.—	Réserves . . . . .	10 350 000.—
Autres immeubles (valeur d'assurance de Fr. 2 726 000.—) . . . . .	2 090 000.—	Solde du compte de profits et pertes . . . . .	53 102.72 *32 403 102.72
Autres actifs . . . . .	3 913 249.65		
Somme du bilan	664 373 709.37	Somme du bilan	664 373 709.37

\* Avec les Fr. 22 000 000.— que représente pour les Caisses l'obligation d'effectuer au besoin des versements supplémentaires, selon l'article 9 des statuts, le capital de garantie s'élève à Fr. 54 403 102.72.  
Avals et cautionnements : Fr.1 869 575.61.

**Compte de profits et pertes pour 1966**

Produits	fr.	Charges	fr.
Solde reporté de l'exercice précédent . . . . .	46 809.17	Intérêts débiteurs . . . . .	19 120 782.41
Intérêts créanciers . . . . .	15 793 268.54	Organes de l'Union, personnel de la Caisse centrale . . . . .	890 814.05
Commissions . . . . .	328 582.86	Salaires, frais de voyages et frais généraux de l'Office de revision . . . . .	1 192 877.28
Produit du portefeuille des effets de change . . . . .	1 057 212.77	Contributions aux institutions de prévoyance pour le personnel . . . . .	159 597.95
Produit du portefeuille des titres . . . . .	6 545 055.10	Frais généraux et frais de bureau, congrès . . . . .	177 748.58
Produit des immeubles . . . . .	34 349.35	Impôts et droits . . . . .	510 753.90
Emoluments de revision . . . . .	362 699.85	Amortissement du mobilier . . . . .	149 372.75
Total	24 167 977.64	Amortissement sur immeubles . . . . .	212 928.—
<b>Répartition proposée du bénéfice</b>		Bénéfice net . . . . .	1 753 102.72
Intérêts aux parts sociales : 5 % de Fr. 21 000 000.— . . . . .	1 050 000.—	Total	24 167 977.64
Versement au fonds de réserve . . . . .	650 000.—		
Report à compte nouveau . . . . .	53 102.72		
Total	1 753 102.72		